

# RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

## Division Sud-Est

Rimouki  
Caplan  
Rivière  
du-Loup

## Décisions du Forestier en chef sur les résultats des calculs des possibilités forestières (CPF) et les exigences particulières applicables à sept territoires sous convention de gestion territoriale (CGT) avec des Municipalités régionales de comté (MRC) localisés dans la région du Bas-Saint-Laurent

### À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION TERRITORIALE

« Les terres publiques intramunicipales (TPI) sont des terres du domaine de l'État (aussi appelées réserves forestières) situées à l'intérieur des limites municipales. Elles présentent une problématique particulière de gestion et de mise en valeur des ressources, notamment en raison de leur superficie réduite et, dans certains cas, de leur enclavement dans le domaine privé, ce qui nuit à leur accessibilité.

Afin de répondre aux besoins des collectivités régionales et locales qui demandaient de participer aux décisions sur la gestion et la mise en valeur de leur territoire, le Ministère a mis en avant une nouvelle approche de gestion pour les TPI. Cette approche permet de transférer aux municipalités ou aux municipalités régionales de comté (MRC) intéressées, des responsabilités et des pouvoirs en matière de planification de l'aménagement intégré du territoire, réglementation foncière, gestion foncière, gestion de la ressource forestière et gestion des milieux naturels protégés. »

Source : [MRNF, www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-delegation.jsp](http://MRNF.www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-delegation.jsp)

En matière de planification et de gestion de la ressource forestière, certains des pouvoirs confiés à une municipalité ou à une MRC concernent le Forestier en chef :

« La préparation du plan général d'aménagement forestier selon la forme et le contenu convenus avec le ministre, notamment, la collaboration de la MRC à la préparation des intrants du calcul de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu du territoire d'application, selon les instructions fournies par le Forestier en chef. Le calcul de la possibilité forestière sera réalisé sous la supervision du Forestier en chef et servira à confectionner le plan général d'aménagement forestier » ;

« Acheminer au Ministre et au Forestier en chef, après son approbation, le plan général d'aménagement forestier qu'elle a rédigé » ;

« L'aménagement forestier des réserves forestières en respectant la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, telle qu'elle a été déterminée par le Forestier en chef, et la vente des bois » ;

« La conclusion de conventions d'aménagement forestier (CvAF) » ;

Source : Contrat type de CGT signé entre une municipalité ou une MRC et le MRNF

Actuellement, 26 conventions de gestion territoriale sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 270 000 hectares.

### RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

### RÉALISATION DES CPF AVEC LE LOGICIEL SYLVA II

Même si le Forestier en chef a développé de nouvelles méthodes de CPF pour des territoires de moins de 10 000 hectares, il a jugé pertinent de réaliser les CPF de huit territoires, soit sept réserves forestières sous CGT et la Forêt d'enseignement et de recherche de la Vallée de la Matapédia, en les traitant ensemble avec le logiciel SYLVA II.

Certaines données nécessaires à la réalisation de ces CPF proviennent des unités d'aménagement forestier 011-51 et 012-53, la première pour les territoires localisés dans l'unité de gestion (UG) 11 et la deuxième pour ceux de l'UG 12. Les CPF de ces territoires ont été réalisés par le personnel du Forestier en chef.

### DÉCISIONS DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DES CPF APPLICABLES AU TERRITOIRE SOUS CGT AVEC LA MRC DE :

#### 1. TÉMISCOUATA

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 8 053 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 9 300 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de plus de 45 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une diminution de près de 15 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

#### 2. RIVIÈRE-DU-LOUP

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 2 568 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 3 100 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de plus de 50 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une diminution de plus de 14 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

#### 3. DES BASQUES

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 3 506 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 4 100 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de plus de 40 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une diminution de 14 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

#### 4. RIMOUSKI-NEIGETTE

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 3 231 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 3 400 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de plus de 17 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une augmentation de plus de 3 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

#### 5. LA MITIS

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 2 305 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 1 600 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de plus de 36 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une augmentation de près de 8 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

#### 6. LA MATAPÉDIA

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 19 079 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 21 200 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de près de 21 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une augmentation négligeable de la superficie nette depuis le CPF précédent.

#### 7. MATANE

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 9 435 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 11 000 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de près de 21 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur, et ce, avec une diminution de près de 4% de la superficie nette depuis le CPF précédent.





### ■ ■ ■ ■ ■ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats des CPF applicables à ces territoires sont présentés à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Veillez prendre note que les résultats des CPF applicables aux territoires concernés par les présentes sont valables jusqu'au 31 mars 2013.

### ■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Ces calculs des possibilités forestières ont été réalisés et validés selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ces territoires aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 30 juillet 2009

### ■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

**ANNEXE 1A** - Résultats des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région du Bas-Saint-Laurent (Division Sud-Est, mise à jour le 13 juillet 2009)

**ANNEXE 1B** - Activités d'aménagement forestier issues des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région du Bas-Saint-Laurent (Division Sud-Est, mise à jour le 10 juillet 2009)



ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TPI de la MRC de la Matapédia (Convention de gestion territoriale (CGT))	TOTALE	23 334	23 682	1,5%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	15 650	10 600	-32,3%	Diminution des possibilités principalement attribuables à la modification de la sénescence et la carie du sapin et du peuplier, à l'établissement de refuges biologiques, à la considération de la coupe mosaïque et des encadrements visuels ainsi qu'à l'ajout de territoire acérico-forestier et différentes autres affectations du territoire. Le fait d'avoir réalisé un seul calcul pour l'ensemble du territoire au lieu d'un calcul par convention d'aménagement forestier (CvAF) a permis d'amoindrir ces diminutions.
					Thuya ou cèdre (THO)	1 075	700	-34,9%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>	21 659	20 229	-6,6%	Peupliers	3 975	3 700	-6,9%	
					Feuillus durs	6 050	6 200	2,5%	
	NETTE	19 004	19 079	0,4%	TOTAL	26 750	21 200	-20,7%	
	Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de la Vallée (Convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche (CGFER))	TOTALE	1 108	1 106	-0,2%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	2 175	1 600	
Thuya ou cèdre (THO)						-	-	-	
FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>		-	1 068	N/A	Peupliers	75	0	-100,0%	Possibilité générée par les essences compagnes, donc suit la tendance du groupe SEPM (seul groupe simulé).
					Feuillus durs	200	100	-50,0%	
NETTE		1 040	1 023	-1,6%	TOTAL	2 450	1 700	-30,6%	À titre de comparaison, des diminutions de 32 % (SEPM) et 27 % (toutes essences), par rapport au calcul précédent, ont été observées dans l'UAF de référence et ce, pour la même période (2008-2013).

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TPI de la MRC de Rimouski- Neigette (CGT)	TOTALE	4 390	4 706	7,2%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	1 900	1 600	-15,8%	Ajustement de la sénescence du sapin et considération de la coupe mosaïque.
					Thuya ou cèdre (THO)	425	500	17,6%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>	4 092	3 660	-10,6%	Peupliers	175	800	357,1%	Groupe de calcul mixte avec le peuplier comme essence principale.
					Feuillus durs	400	500	25,0%	
	NETTE	3 121	3 231	3,5%	TOTAL	2 900	3 400	17,2%	Deux territoires de simulation distincts au dernier CPF ont été fusionnés dans le CPF actuel.
	FER MACPÈS (CGFER)	TOTALE	-	-	-	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	1 550	900	-41,9%
Thuya ou cèdre (THO)						225	100	-55,6%	
FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE		-	-	-	Peupliers	1 200	1 100	-8,3%	
					Feuillus durs	200	100	-50,0%	
NETTE <sup>1</sup>		2 157	2 142	-0,7%	TOTAL	3 175	2 200	-30,7%	

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TPI de la MRC de Matane (CGT)	TOTALE	13 208	13 994	6,0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	8 825	5 900	-33,1%	Ajustement de la sénescence du sapin et considération de la coupe mosaïque.
					Thuya ou cèdre (THO)	375	200	-46,7%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>	11 372	9 992	-12,1%	Peupliers	825	1 300	57,6%	Fusion de territoire de simulation.
					Feuillus durs	3 875	3 600	-7,1%	
	NETTE	9 797	9 435	-3,7%	TOTAL	13 900	11 000	-20,9%	
	TPI de la MRC de la Mitis (CGT)	TOTALE	3 042	3 005	-1,2%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	1 075	600	-44,2%
Thuya ou cèdre (THO)						75	100	33,3%	
FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>		2 978	2 477	-16,8%	Peupliers	750	600	-20,0%	
					Feuillus durs	625	300	-52,0%	
NETTE		2 138	2 305	7,8%	TOTAL	2 525	1 600	-36,6%	Les baisses sont principalement attribuables à la modification de la sénescence et la carie du sapin et du peuplier, à l'établissement de refuges biologiques, à la considération de la coupe mosaïque ainsi qu'à l'ajout de territoire acérico-forestier et différentes autres affectations du territoire.

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TPI de la MRC des Basques (CGT)	TOTALE	5 130	4 811	-6,2%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	3 200	1 200	-62,5%	
					Thuya ou cèdre (THO)	200	100	-50,0%	Volume négligeable.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>	4 659	4 021	-13,7%	Peupliers	2 300	1 200	-47,8%	
					Feuillus durs	1 300	1 600	23,1%	
	NETTE <sup>1</sup>	4 079	3 506	-14,0%	TOTAL	7 000	4 100	-41,4%	Diminution de 14% de la superficie nette et modifications des hypothèses; courbes de sénescences, application de la coupe mosaïque, etc.
TPI de la MRC de Rivière-du-Loup (CGT)	TOTALE	3 561	3 577	0,4%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	2 000	1 200	-40,0%	
					Thuya ou cèdre (THO)	200	100	-50,0%	Volume négligeable.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>	3 190	2 721	-14,7%	Peupliers	2 700	900	-66,7%	
					Feuillus durs	1 400	900	-35,7%	
	NETTE <sup>1</sup>	2 988	2 568	-14,1%	TOTAL	6 300	3 100	-50,8%	Diminution de 14% de la superficie nette et modifications des hypothèses; refuges biologiques, bandes riveraines plus larges (60 mètres), courbes de sénescences, coupes mosaïques etc.

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TPI de la MRC de Témiscouata (CGT)	TOTALE	9 873	9 876	0,0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	4 100	2 200	-46,3%	
					Thuya ou cèdre (THO)	600	200	-66,7%	Volume négligeable.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>3</sup>	-	8 557	-	Peupliers	7 000	2 200	-68,6%	
					Feuillus durs	5 400	4 700	-13,0%	Diminution suite à moins de récolte dans le SEPM, peupliers et mixte peupliers et moins de superficies nettes.
	NETTE <sup>1</sup>	9 426	8 053	-14,6%	TOTAL	17 100	9 300	-45,6%	Diminution de 15% de la superficie nette (futur parc moins 401 ha brut, refuges biologiques) et application de nouvelles hypothèses (courbes de sénescences, CMO, etc.)
Réserve de Parke (Convention d'aménagement forestier (CvAF))	TOTALE	-	-	-	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	2 960	1 900	-35,8%	Dans le calcul précédent, il y avait 18% de possibilité de plus causé principalement par la planification anticipée de 32 ha/an d'éclaircies commerciales à partir de la deuxième période (6ième année). Cette façon de faire n'est plus permise suite à l'orientation ministérielle #2004-13. De plus, l'utilisation de nouvelles courbes avec sénescence et l'application de réductions importantes pour tenir compte des OPMV et de la coupe mosaïque contribuent à la diminution de la possibilité résineuse. On note également une rareté de peuplement mature et de peuplements de 30 ans. Aucun volume conjoncturel suite à l'application de la méthode Gagnon-Vézina.
					Thuya ou cèdre (THO)	315	100	-68,3%	La méthode pour calculer la possibilité des essences compagnes différent de celle utilisée lors du calcul précédent.
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	-	-	-	Peupliers	1 230	1 200	-2,4%	La différence de possibilité est négligeable.
					Feuillus durs	1 130	700	-38,1%	Avec le passage de la maturité absolue à technique il y a peu de strates à maturité aux deux premières périodes. La méthode pour calculer la possibilité des essences compagnes différent de celle utilisée lors des précédents calculs.

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
	NETTE <sup>1</sup>	2 808	2 927	4,2%	TOTAL	5 635	3 900	-30,8%	L'intention du bénéficiaire de la CvAF est de réaliser des interventions exemplaires et éducatives. Ainsi, on a appliqué des réductions plus importantes que celles qui sont demandées en forêt publique (ex. refuges biologiques) et on réalisera des coupes mosaïques alors que généralement, avec le morcellement des interventions que l'on observe dans les CvAF, il est possible de ne pas appliquer cette méthode de récolte.

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TOTAL (unité de gestion 11)	TOTALE <sup>2</sup>	18 564	18 264	-1,6%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	12 260	6 500	-47,0%	
					Thuya ou cèdre (THO)	1 315	500	-62,0%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>2,3</sup>	7 849	15 299	94,9%	Peupliers	13 230	5 500	-58,4%	
					Feuillus durs	9 230	7 900	-14,4%	
	NETTE <sup>1</sup>	19 301	17 054	-11,6%	TOTAL	36 035	20 400	-43,4%	
TOTAL (unité de gestion 12)	TOTALE <sup>2</sup>	45 082	46 493	3,1%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	31 175	21 200	-32,0%	
					Thuya ou cèdre (THO)	2 175	1 600	-26,4%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>2,3</sup>	40 101	37 426	-6,7%	Peupliers	7 000	7 500	7,1%	
					Feuillus durs	11 350	10 800	-4,8%	
	NETTE <sup>1</sup>	37 257	37 215	-0,1%	TOTAL	51 700	41 100	-20,5%	

ANNEXE 1A  
DIVISION SUD-EST

RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
TOTAL pour la région Bas-Saint-Laurent (UG 11 et 12)	TOTALE <sup>2</sup>	63 646	64 757	1,7%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	43 435	27 700	-36,2%	
					Thuya ou cèdre (THO)	3 490	2 100	-39,8%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE <sup>2 3</sup>	47 950	52 725	10,0%	Peupliers	20 230	13 000	-35,7%	
					Feuillus durs	20 580	18 700	-9,1%	
	NETTE <sup>1</sup>	56 558	54 269	-4,0%	TOTAL	87 735	61 500	-29,9%	

<sup>1</sup> Superficie forestière productive accessible moins les réductions pour la pertes de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc. Elle porte aussi le nom d'unité de simulation.

<sup>2</sup> Ces totaux ne contiennent pas les volumes de la Forêt d'enseignement et de recherche de Macpès et ceux de la Réserve de Parke.

<sup>3</sup> Les affectations exclues du calcul ont été soustraites de la nouvelle superficie.

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES  
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX <sup>1</sup>							FEUILLUS <sup>2</sup>						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
TPI de la MRC de la Matapédia (Convention de gestion territoriale (CGT))	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	
	NOUVEAU CALCUL	53	53	100	60	99	35	Coupe partielle dans le GC MixteRBOUF: coupe de jardinage(CJ) (23 hectares (ha)) et éclaircie sélective (12 ha)	0	0	1	22	54	50	Coupe partielle: Coupe de jardinage (CJ)
Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de la Vallée de la Vallée de forêt d'enseignement et de recherche (CGFER)	CALCUL PRÉCÉDENT	5	5	13	0	16	0		N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	
	NOUVEAU CALCUL	4	4	21	0	12	0	DÉG (4ha) et ÉPC (17 ha)	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	
TPI de la MRC de Rimouski-Neigette (CGT)	CALCUL PRÉCÉDENT	0	0	7	8	27	10		0	0	0	2	7	5	
	NOUVEAU CALCUL	5	5	9	6	25	7		0	0	3	0	7	6	
FER MACPÈS (CGFER)	CALCUL PRÉCÉDENT	1	1	0	0	14	3		0	0	2	0	11	0	
	NOUVEAU CALCUL	0	0	1	0	8	1	Stratégie à réaliser à partir de la possibilité forestière seulement sans tenir compte des volumes conjoncturels.	0	0	0	0	8	0	Stratégie à réaliser à partir de la possibilité forestière seulement sans tenir compte des volumes conjoncturels.
TPI de la MRC de Matane (CGT)	CALCUL PRÉCÉDENT	2	27	20	24	70	10		2	2	3	2	56	74	
	NOUVEAU CALCUL	18	18	28	34	72	0		0	0	0	15	16	58	
TPI de la MRC de la Mitis (CGT)	CALCUL PRÉCÉDENT	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D		N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	
	NOUVEAU CALCUL	0	0	5	0	7	0		0	2	1	0	15	8	CP dans le GC ERS: CJ (7 ha) et éclaircie sélective (1 ha)

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES  
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE (Type de convention)		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX <sup>1</sup>							FEUILLUS <sup>2</sup>						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
TPI de la MRC des Basques (CGT)	CALCUL PRÉCÉDENT	2	2	5	15	16	12	Dont 9 hectares (ha) CJ THO dans l'EC	0	0	20	17	27	11	Les CP sont dans la zone de protection.
	NOUVEAU CALCUL	0	0	3	0	5	2		0	0	4	13	24	3	CJ dans l'EC. Les CP sont dans la zone de protection
TPI de la MRC de Rivière-du-Loup (CGT)	CALCUL PRÉCÉDENT	0	0	5	7	0	2	Dont 3 ha CJ THO incluse dans l'EC. Coupes orientées dans les plus vieux mixtes de peupliers	0	0	3	10	36	4	Coupes orientées dans les mixtes peupliers "overmatures"
	NOUVEAU CALCUL	2	2	5	2	8	2	Dont 2 ha de CJ THO incluse dans l'EC	0	0	0	2	15	2	Seules les éclaircies avec effet de possibilité ont été retenues.
TPI de la MRC de Témiscouata (CGT)	CALCUL PRÉCÉDENT	15	15	16	10	30	0	CJ incluse dans EC	0	0	2	55	38	0	CJ avec EC
	NOUVEAU CALCUL	4	4	4	3	12	8	CP dans zone de protection seulement. 3 ha de CJ THO incluse dans EC	0	0	7	42	46	18	CP dans zone de protection seulement. CJ avec éclaircie commerciale
Réserve de Parke (Convention d'aménagement forestier (CvAF))	CALCUL PRÉCÉDENT	0	0	32	0	33	1		0	0	0	0	12	0	
	NOUVEAU CALCUL	1	1	17	9	23	1		0	0	7	2	12	0	
TOTAL pour l'unité de gestion 11	CALCUL PRÉCÉDENT	17	17	58	32	79	15		0	0	25	82	113	15	
	NOUVEAU CALCUL	7	7	29	14	48	13		0	0	18	59	97	23	
TOTAL pour l'unité de gestion 12	CALCUL PRÉCÉDENT	8	33	40	32	127	23		2	2	5	4	74	79	
	NOUVEAU CALCUL	80	80	164	100	223	43		0	2	5	37	92	122	
TOTAL pour la région Bas-St-Laurent	CALCUL PRÉCÉDENT	25	50	98	64	206	38		2	2	30	86	187	94	
	NOUVEAU CALCUL	87	87	193	114	271	56		0	2	23	96	197	145	

<sup>1</sup> Le groupe résineux est composé des groupes de calcul résineux et de ceux à dominance résineuse

<sup>2</sup> Le groupe feuillus est composé des groupes de calcul feuillus et de ceux à dominance feuillue